



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-seizième session**

Genève, 16-18 novembre 2022

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**Activités du Comité des transports intérieurs
et de ses organes subsidiaires****Synthèse des réponses aux questions de la Présidente
du Comité des transports intérieurs****Note de la Présidente****I. Contexte**

1. Le 3 mai 2022, la Présidente du Comité des transports intérieurs (CTI) a écrit aux présidents des groupes de travail et des comités d'administration (UNECE/2022/TRANS/18) pour leur demander d'apporter leur soutien et leur contribution aux principales décisions du CTI intéressant chaque Groupe de travail.
2. Conformément à cette demande, le présent document apporte une contribution concernant les différents points énoncés dans la lettre, notamment :
 - L'adoption du mandat du CTI ;
 - La mise en œuvre de la Stratégie du CTI ;
 - Les contributions au Plan d'action pour la sécurité routière ;
 - Les aspects liés aux systèmes de transport intelligents ;
 - L'intensification des mesures visant à atténuer les changements climatiques.
3. Chacun de ces aspects sera discuté tour à tour et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) est invité à examiner ces points et, s'il les approuve, à les soumettre au secrétariat du CTI en tant que réponses de sa part.

II. Mandat du Comité des transports intérieurs

4. Le Groupe de travail fait observer qu'à cette soixante-seizième session, il examinera son mandat révisé et son nouveau règlement intérieur et prendra des décisions à leur sujet. Ceux-ci figurent dans les documents ECE/TRANS/SC.2/2022/1 et ECE/TRANS/SC.2/2022/2. Les décisions qui seront ainsi prises seront communiquées au CTI après la soixante-seizième session.



III. Mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs

5. Le Groupe de travail relève que la mise en œuvre de la Stratégie du CTI se poursuit conformément aux prescriptions contenues dans le mandat du Groupe de travail et le document relatif à la mise en œuvre ECE/TRANS/SC.2/2019/2. En outre, il souligne les points suivants concernant la façon dont il mettra en œuvre cette stratégie :

- Lors de sa soixante-seizième session, le Groupe de travail discutera de la mise à jour éventuelle de son mandat et de l'adoption de son propre règlement intérieur (voir le paragraphe 4 pour plus de précisions) ;
- Une fois le mandat actuel du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire arrivé à terme, il sera demandé au Groupe de travail, à sa soixante-seizième session, d'envisager d'adopter les Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire en tant que nouvel instrument juridique relevant de sa compétence. Ces règles types peuvent également être appliquées dans des pays qui ne sont pas membres de la CEE ;
- Les travaux sur les activités du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs visant à mettre à jour et à moderniser l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) se poursuivent ;
- Les travaux menés dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen permettent de mettre la dernière main à la version actualisée de l'outil AGC-AGTC, qui introduit un nouvel outil innovant pour les activités ferroviaires et facilite encore la modernisation de l'AGC ; et
- La mise au point d'une plateforme consacrée à l'innovation ferroviaire se poursuit.

IV. Contributions au Plan d'action pour la sécurité routière

6. Bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans les activités liées à la sécurité routière, le Groupe de travail rappelle qu'il importe de veiller à ce que le trafic routier soit effectivement séparé du trafic ferroviaire et que, lorsqu'il y a des intersections, par exemple aux passages à niveau, les recommandations du Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau soient pleinement mises en œuvre. En outre, le Groupe de travail rappelle au CTI qu'un facteur important pour encourager l'amélioration de la sécurité routière est la promotion du transfert modal vers le rail et les solutions intermodales pour les trajets de courte, moyenne et longue distance. En promouvant ce transfert modal, le Groupe de travail des transports par chemin de fer contribue à faciliter l'acquisition de matériel roulant ferroviaire grâce aux activités du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire et à rendre les principales gares ferroviaires internationales plus accessibles grâce aux travaux du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (voir ci-dessus).

V. Systèmes de transport intelligents

7. Le Groupe de travail poursuit ses activités relatives aux systèmes de transport intelligents (STI). Il a régulièrement actualisé les données de l'Observatoire de la sûreté des chemins de fer et créé une nouvelle plateforme consacrée à l'innovation, qui recense les principaux domaines dans lesquels les STI pourraient renforcer la compétitivité du secteur ferroviaire à la lumière des résultats de l'atelier tenu à sa soixante-douzième session. Le Groupe de travail a également poursuivi ses activités consacrées à la dématérialisation des documents en collaboration avec le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique. Enfin, dans le cadre de ses activités visant à moderniser et à dématérialiser les accords relatifs aux infrastructures, le Groupe de travail signale les travaux visant à achever la mise au point de l'outil en ligne commun aux accords AGC/AGTC, qui est destiné à aider les opérateurs à déterminer les itinéraires optimaux pour les flux ferroviaires dans toute la région et à faciliter ensuite le transfert vers le rail (mentionné dans la partie III ci-dessus).

VI. Intensification des mesures visant à atténuer les changements climatiques

8. Le Groupe de travail fait observer que toutes ses activités ont un fort impact sur l'atténuation des effets dommageables du secteur des transports sur l'environnement, car il encourage le transfert modal vers le rail grâce :

- Aux travaux qu'il mène au sein du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire et du Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs ;
 - À sa contribution aux travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements ; et
 - Aux travaux sur la logistique verte menés en collaboration avec le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.
-